

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22^{ème} jour du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDE, Mme Annick GUERAULT, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT, M. Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY.

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme Morgane GUEGUEN, M. David POMMIER, M. Jean QUAILLET

M. Christophe CAURIER a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Commission travaux :

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux sur la commune.

- terrain centre bourg

Vente des deux maisons et parcelles attenantes : 28 000€

Achat Terrain parcelle AA302 : 16 300€ (15 000 € le terrain et 1 300 € de frais d'acte)

Achat matériel pour la clôture 2 230 €

Frais de pose de la clôture 1 885 € pose par ETS Quentin

Achat matériel Clôture de M. et Mme Legendre : 1 300 €. La pose est faite par M. Legendre

Coût total des frais et travaux : 21 715€

- les ombrières

Repose des barrières du parking, raccordement des gouttières aux eaux pluviales, réfection des terrains de boules, remise en état du sol du parking pour un total de 4428€

Achat des bastaings pour l'entourage des terrains de boules : 1 200 €

-plateau rue des palmes

Estimatif HT 68 544 €

Subventions perçues Amende de police : 31 510 €

DETR : 13 708 €

Reste à percevoir en 2026 FCTVA 11 244 €

La facture totale n'a pas encore été reçue. Le devis intégrait 10% d'imprévus divers, ce qui devrait permettre une opération entre 7000 et 12000€ pour la commune.

Protection sociale complémentaire :

Au 1^{er} janvier 2026 la mairie, en tant qu'employeur aura obligation de participer à la mutuelle santé à hauteur de 15 € par mois et par agent. Le maire informe les conseillers municipaux qu'il conviendra de choisir la participation municipale lors du conseil de novembre, la somme pouvant être supérieure aux 15€ réglementaires. Plusieurs conditions sont nécessaires dont le label de la mutuelle.

Le CST sera saisi le 17 octobre 2025.

Questions diverses :

Les associations demandent à réserver la salle des fêtes au cas où le temps serait pluvieux lors de leurs manifestations au niveau du stade de foot. La mise en place des ombrières permet de garantir la tenue des manifestations même par temps pluvieux, le maire pose la question de maintenir cette disposition à partir du 1^{er} janvier 2026. Les membres du conseil sont d'accord pour ne plus réserver la salle « La Chalonnaise » aux associations lors des manifestations programmées au stade.

Prochain conseil le 17 novembre 2025

Séance levée à 21 h 10

Secrétaire de séance



Le Maire
Loïc BROUSSEY

